ACADÉMIE DE CRÉTEIL

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Liberté Égalité Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil Service DPE 4

Affaire suivie par : Tél : 01 57 02 60 41

Mél: actesco.dpe@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco 94 010 Créteil Cedex www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu : le code de l'éducation ;
- Vu : le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- Vu : l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation;
- Vu : l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires;
- Vu : les arrêtés ministériels du 1^{er} octobre 2021 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur certifié stagiaire;
- Vu : les propositions du jury académique du 17 juin 2022.

Arrêté

Article 1:

Sont autorisé(e)s à effectuer une prolongation de stage, les professeur(e)s d'éducation physique et sportive stagiaires, dont les noms figurent en annexe.

Article 2:

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 8 juillet 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT



ANNEXE

Jury académique des professeur(e)s d'éducation physique et sportive stagiaires – session de juin 2022

Professeur(e)s d'éducation physique et sportive stagiaires autorisé(e)s à effectuer une prolongation de stage (secteur public)

Année du concours	2021
Discipline de recrutement	Щ 8.
Prénom	TRISTAN
Nom patronymique	BOUFAROUA
Nom d'usage	BOUFAROUA
Civilité	Š